

NEWSLETTER

INDEXATION DES SALAIRES DE 2,5% AU 01.05.2025

SUITE À LA PUBLICATION DES CHIFFRES OFFICIELS EN DATE DU 07 MAI 2025, LES NOUVEAUX PARAMÈTRES SOCIAUX SONT LES SUIVANTS :

	Au 01/01/2025	Au 01/05/2025
SSMNQ	2.637,79€	2.703,74€
SSMQ	3.165,35€	3.244,48€
Indice (général)	944,43	968,04
Indice 100	279,30	279,30
Plafond CCSS (mensuel)	13.188,96€	13.518,68€

Chers clients,

Nous vous informons qu'à partir du 1^{er} mai 2025, un nouvel indice entre en vigueur, fixé à 968,04 (ancien : 944,43).

Cette révision entraine à la même date une augmentation de 2,5% des traitements, salaires et pensions. Ainsi, à partir du 1^{er} mai 2025, les montants suivants seront appliqués :

- **Nouveau salaire social minimum non-qualifié : 2.703,74 €**
- **Nouveau salaire social minimum qualifié : 3.244,48 €**